

**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN
CENTRE D'ETUDES, DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN
GESTION DES RISQUES SOCIAUX
(CEA-CEFGRIS)**

PROJET ID: P164545

N° CRÉDIT IDA : 6388-BF & DON IDA : 443-BF

BURKINA FASO

OUAGADOUGOU

RAPPORT DE CONTROLE INTERNE

Exercice clos le 31 décembre 2021

Version définitive

GROUPEMENT DE CABINETS



Expert Partners Group

11 BP 166 Ouagadougou 11
Tel : (226) 25 37 36 88
E-mail : epgburkina@yahoo.fr
BURKINA FASO



BP 11 160 Niamey, Niger
Standard: +227 20 73 87 05 / 23 90 59 41
E-mail : contact@kmc-ac.com
Niger

Juin 2022

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATION	3
LETTRE DE RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE.....	4
1.OBJECTIF ET ENVIRONNEMENT DE CONTROLE DU PROJET	6
2. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES DES AUDITS	7
3. POINTS DE CONTROLE INTERNE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021	8
3.1. Gestion des immobilisations	8
3.2 Gestion Comptable	Erreur ! Signet non défini.

SIGLES ET ABREVIATION

ANO :	Avis de Non Objection
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CAP :	Comité d’Approbation de Projet
CEA :	Centre d’Excellence Africain
DPD :	Demande de Paiement Direct
DRF :	Demande de Retrait de Fonds
ECD :	Etats Certifiés de Dépenses
IDA :	Association Internationale de Développement
IFAC :	International Federation of Accountants
ISA :	International Standards of Auditing
ITECH :	Innovations Biotechnologiques
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
MRAH :	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MTV :	Maladies à Transmission Vectorielle
PPM :	Plan de Passation de Marchés
SYSCOHADA :	Système Comptable de l’Organisation pour l’harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
UCP :	Unité de Coordination du Projet

GROUPEMENT DE CABINETS



A

**Monsieur le Coordonnateur
du Projet Centre d'Excellence
Africain – Centre d'Etudes de
formation et de Recherche en
Gestion des Risques Sociaux
(CEA - CEFORGRIS),
Ouagadougou, Burkina-Faso.**

LETTRE DE RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE

Monsieur le Coordonnateur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après, notre lettre de recommandations sur le contrôle interne suite à la mission d'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 du Projet Centre d'Excellence Africain – Centre d'Etudes et Formation et de Recherche en Gestion des Risques Sociaux (CEA - CEFORGRIS).

Au cours de cette mission d'audit, nous avons conformément aux termes de références et aux normes d'audit généralement admises, évalué les mesures de contrôle interne mises en place par le projet CEA - CEFORGRIS.

Notre revue des procédures nous a permis de relever quelques points de faiblesses et de proposer des recommandations en vue de l'amélioration de la bonne gestion du projet CEA - CEFORGRIS.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette évaluation du contrôle interne a été effectuée pour valider la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur le contrôle des comptes. Il ne met donc pas nécessairement en évidence toutes les faiblesses qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler.

Cette lettre de recommandations sur le contrôle interne présente les faiblesses que nous avons pu identifier. Nos observations ne visent qu'à porter à votre connaissance les points de défaillance du système de contrôle interne qui nécessitent des améliorations. Celles que nous préconisons ci-après visent à sécuriser davantage le dispositif de contrôle interne.

Nous tenons à préciser que dans un rapport de cette nature, les remarques formulées sur le contrôle interne sont essentiellement critiques et destinées à susciter des améliorations.

Conclusion

Les faiblesses relevées au niveau du système de contrôle interne ne remettent pas en cause la fiabilité, la régularité et la sincérité des états financiers figurant dans le rapport d'opinion.

Nous voudrions vous remercier, ainsi que l'ensemble de toute votre équipe pour l'accueil et la parfaite collaboration dont nous avons bénéficiés tout au long de notre mission.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire concernant cette lettre, et vous prions d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de nos meilleures salutations.

Ouagadougou, le 28 juin 2022

Pour le Groupement EPG/KMC,



Oumar DIANE
Associé Gérant
Expert-Comptable Diplômé
Membre de l'ONECCA-BF

1. OBJECTIF ET ENVIRONNEMENT DE CONTROLE DU PROJET

La Coordination du projet CEA - CEFORGRIS est responsable de la conception et du maintien d'un système de contrôle interne efficace pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer au management du projet que :

- la gestion comptable est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- la gestion des immobilisations est adéquate ;
- le système de contrôle interne du Projet est fiable et conforme aux dispositions de l'Accord de financement (Crédit et don IDA), et du contrat de performance signé entre l'Université Joseph KI-ZERBO et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées;
- les transactions sont exécutées et enregistrées conformément aux dispositions de l'accord de financement et du manuel de procédures administratives, financières et comptables, de façon à permettre la préparation des états financiers selon les normes comptables en vigueur.

La fonction contrôle interne n'est pas dévolue à un seul responsable. Elle incombe :

- aux responsables de la structure d'orientation et de supervision des activités du projet, notamment le Comité de revue ;
- à la Coordination du Projet et plus particulièrement au contrôleur interne, au Directeur Administratif et Financiers, au responsable de la passation de marchés et au comptable du Projet.

Notre revue du contrôle interne a essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié quelques insuffisances pour lesquelles des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par les responsables de la gestion du projet.

2. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES DES AUDITS

L'état de mise en œuvre des recommandations antérieures est fourni dans le tableau ci-après :

Recommandations	Etat de mise en œuvre			Commentaires du projet CEA-CEFORGRIS
	Totalement	Partiellement	Non mise en œuvre	
Nous recommandons aux trois centres concernés de prendre les dispositions nécessaires afin de mettre en place une organisation comptable conforme aux dispositions applicables du SYSCOHADA	X			
Nous recommandons au centre de classer dans les dossiers des étudiants les quittances de paiement des frais de scolarité	NA	NA	NA	
Mettre en place une fiche récapitulative de justification de dépenses pour toute avance de fonds justifiée (cette fiche doit faire ressortir l'avance de fonds décaissée « date, numéro, montant et bénéficiaire du chèque », le détail des pièces justificatives comptant : date, libellés de l'opération, montant justifié)	X			
Doter le projet CEA-CEFORGRIS d'un logiciel de comptabilité devant permettre la tenue de la comptabilité et l'édition des états financiers ;	X			
Utiliser des classeurs adaptés devant garantir la bonne conservation des pièces justificatives dans les délais légaux	X			
Faire acquitter systématiquement les fournisseurs et prestataires lors du paiement des factures	X			
Etablir et délivrer une attestation de service fait pour les locations de salle	X			
Faire émarger les états de paiements lors de la remise de fonds au tiers concerné	X			
Opérer systématiquement les retenues fiscales conformément à la législation fiscale en vigueur	X			

3. POINTS DE CONTROLE INTERNE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

3.1. Gestion des immobilisations

❖ **Constats :**

- Les immobilisations acquises ne sont pas codifiées ;
- Le manuel de procédure mis à disposition ne fait pas ressortir le mode opératoire de codification des immobilisations.

❖ **Risques/conséquences :**

- Perte de temps dans l'énumération des pièces justificatives et leur sommation ;

❖ **Recommandations :**

- Veiller à la codification systématique des immobilisations dès leur réception.
- Procéder à la révision du manuel de procédures pour prendre en compte la gestion des immobilisations ;

Commentaires du Projet CEA-CEFGRIS :

Nous prenons note de la recommandation